



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240405-2024\_DRJH006-AR



## ARRETE N°2024-DRJH-006

--

### PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE VAL DE MERCY

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-13,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2019/1228 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2016/144 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale de l'Yonne en date du 29 mars 2016,

**Vu** la délibération n°2020-151 relative à l'utilisation des déchetteries de Gy l'Évêque et de Val de Mercy pour la période 2020 à 2025,

**Considérant**, la compétence de la Communauté de l'auxerrois relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et déchets assimilés,

**Considérant** que la déchetterie de Val de Mercy se situe hors du territoire de la Communauté de l'Auxerrois,

**Considérant** que les équipements de la collectivité doivent répondre à une cohérence autant technique qu'administrative,

**Considérant**, le tonnage annuel de la déchetterie de Val de Mercy s'élevant à 5%,

**Considérant**, que ce pourcentage est nettement inférieur aux six autres déchetteries du territoire qui s'élève en moyenne à 15,6% de tonnage annuel par déchetterie,

**Considérant**, le maintien d'ouverture durant la période de fermeture de la déchetterie de Val de Mercy des six autres déchetteries du territoire (soit Augy, Auxerre, Branches, Gy l'Évêque, Monéteau et Venoy),

**Considérant**, le maintien du service public sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois durant la fermeture de la déchetterie de Val de Mercy,



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le  
ID : 089-200067114-20240405-2024\_DRJH006-AR



## ARRÊTE

**Article 1** – La déchetterie située au n°189 « *Sous Glénarde* » - 89580 VAL DE MERCY est fermée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Article 2** – Aucun dépôt de déchets ne devra être réalisée durant toute la période de fermeture de la déchetterie.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Le Président,

Crescent MARAULT

